C'est dans ce sens qu'une conférence régionale sur la ratification d'Instruments internationaux des droits de l'Homme, notamment le «protocole pour la promotion et la protection des droits économiques, sociaux et culturels des femmes» et le «protocole facultatif de la convention contre la torture et autres peines et traitements cruels» s'est ouverte hier, lundi 24 septembre, à Dakar.

Pour mieux protéger les droits de l'Homme, par un régime de droit, une conférence régionale sur la ratification d'instruments internationaux se tient du 24 au 26 septembre à Dakar. Cette conférence dont la cérémonie d'ouverture a eu lieu hier, lundi 24 septembre, constitue une opportunité unique pour faire le plaidoyer en Afrique de l'Ouest pour la ratification des deux instruments, notamment le «protocole pour la promotion et la protection des doits économiques, sociaux et culturels des femmes» et le «protocole facultatif de la convention contre la torture et autres peines et traitements cruels».

Ces instruments des droits de l'homme des Nations Unies sont au coeur du système international de promotion et de protection des droits de l'Homme. La déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, forment la charte internationale des droits de l'homme.

Dr Joséphine Odera, Directrice régionale et représentante de ONU Femmes déclare : «grâce au protocole facultatif de la convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, des visites sont organisées au sein des lieux de détention afin d'assurer que les procédures légales sont respectées».

ONU Femmes investit aussi sur des programmes de santé, de leadership et participation, de planification et de budgétisation sensible au genre. Elle milite également pour la ratification du protocole pour la promotion et la protection des doits économiques, sociaux et culturels des femmes.

Seulement, constatent les participants à la rencontre de Dakar, le niveau de ratification dans la sous région ouest africaine est mitigé : tandis que certains pays ont ratifié la plupart de ces outils, d'autres connaissent des progrès plus limités. C'est pourquoi l'objectif de cette

rencontre est de renforcer le plaidoyer pour la ratification des instruments des Droits de l'Homme en travaillant avec les acteurs étatiques, les institutions nationales attitrés. Ceci se fera à travers un partage d'informations, de conseils et une assistance technique apportée aux gouvernements.

Durant ces deux jours, les participants élaboreront une feuille de route identifiant les acteurs, la méthodologie à suivre pour sensibiliser davantage sur ces instruments internationaux et faire le plaidoyer pour leur ratification. Elle est organisée par le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), en rapport avec le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), et l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Ont pris part à la rencontre, entre autres, Mactar Sakho, ambassadeur et Directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères, le chef du bureau régional du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, la société civile, ainsi que les représentants des gouvernements, des Institutions parlementaires et nationales des Droits de l'Homme.

Par Maïmouna Diallo Ba